



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 14 janvier 2016 à 17h30, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BRISON SAINT INNOCENT
GRESY SUR AIX
MERY
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VOGLANS

DORD Dominique
BERETTI Renaud
CASANOVA Corinne
FRUGIER Michel
DRIVET Jean-Marc
CROZE Jean-Claude
CLERC Robert
BOUVIER Eudes
EICHENLAUB Jean-Christophe
FAZIO Salvator
CURTILLET Jacques
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
GONTHIER Gérard
MERCIER Yves

Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS

Pouvoir de Robert AGUETTAZ

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

ABSENTS EXCUSES :

LE BOURGET DU LAC
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ CLARAFOND
PUGNY CHATENOD
VIVIERS DU LAC

FRANCOIS Marie-Pierre
FALCETTA Nicole
JACQUIER Nicolas
MASSONNAT Jean-Guy
AGUETTAZ Robert

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme BEAUX SPEYSER Danièle
M. GOUDOUNEIX Michel
M. GIMOND Frédéric
Mme REVOL Martine
M. TOUZEAU Christophe
Mme QUAY THEVENON Eline
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle

Drumettaz-Clarafond
Directeur général des services
Directeur général adjoint
Directrice de cabinet
Responsable Assainissement – Eau potable de secours
Assistante de direction
Responsable juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 janvier 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 34 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 5 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 15 présents et 19 votants en début de séance.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

DECHETS**Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets****Demande de subvention à l'ADEME pour l'étude de potentialités d'économie circulaire du territoire**

Monsieur le Président rappelle que par délibérations du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 et du Bureau communautaire du 7 mai 2015, Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, s'est engagée dans la démarche "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" (TZDZG) pour les années 2015-2018.

Depuis 10 ans, les dispositifs de soutien de l'ADEME (Contrat Territorial Déchets, plan et programme de prévention) ont permis d'atteindre des premiers résultats de réduction de déchets à partir d'une réelle montée en compétence des collectivités.

Une évaluation des Plans et Programmes de Prévention (PPP) engagés depuis 2009 par les collectivités a toutefois montré que les dynamiques en cours sur les territoires doivent être confortées. Les projets des territoires doivent ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de prévention et à la mise en œuvre d'action concernant les flux prioritaires définis dans le Programme National de Prévention Déchets 2014/2020. Ils s'inscrivent également dans les objectifs d'économies de ressources dans le cadre de démarches d'économie circulaire telles que définies par la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV).

Le développement de l'économie circulaire (notamment à travers la loi TECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) permet d'amplifier cette dynamique dans les territoires en intégrant l'ensemble des acteurs, collectivités, acteurs économiques, citoyens, administrations. L'objectif de l'économie circulaire consiste à concevoir et produire des biens et des services en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de "refermer le cycle de vie" des produits, et de faire de nos déchets des matières premières, réduisant ainsi notre impact sur l'environnement. L'ambition consiste concrètement à inciter les acteurs économiques à modifier leur offre (biens/services), et les citoyens à modifier leurs comportements de consommation.

Les territoires "Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG)" retenus dans le cadre de l'appel à projets voulu par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) s'engagent à mettre en œuvre une approche territoriale forte. Cette démarche englobe la prévention et la gestion de tous les déchets et comprend également les autres piliers de l'économie circulaire (Ecologie Industrielle et Territoriale, Economie de Fonctionnalité, éco-conception...).

La mise en œuvre d'un programme d'actions en adéquation avec les spécificités du territoire demande une étude préalable du tissu économique et des opportunités de développement de services, de projets... et donc une étude préalable des potentialités du territoire en termes d'économie circulaire pour la définition de ce plan d'action.

L'étude de préfiguration ouvrira de nouvelles pistes d'actions vers une démarche d'économie de ressources et de développement d'une économie circulaire en prenant notamment en considération les besoins en matières ou produits et les déchets des activités économiques.

L'étude de préfiguration doit permettre aux acteurs locaux de mettre en évidence les enjeux et les opportunités sur leur territoire, conduisant ainsi à la détermination des objectifs, du plan d'actions et à la définition des indicateurs correspondant à ces enjeux et ces objectifs.

Dans le cadre des démarches Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage, ces études sont soutenues, par l'ADEME, à hauteur de 70 % pour un montant plafonné de 50 000 €.

Il convient donc de solliciter auprès de l'ADEME l'attribution d'une subvention pour la réalisation de cette étude de potentialités d'économie circulaire du territoire.

Au vu de la clé de répartition définie dans le groupement de commande (15,42 % pour Grand Lac), le montant des dépenses prévisionnelles brutes attendues seraient de 7 700 €, pour 4 500 € de subvention de l'ADEME, soit une charge nette de 2 200 € pour Grand lac.

Ces dépenses et recettes sont inscrites au budget prévisionnel, au service 261.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à demander les subventions correspondantes à l'ADEME et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 14 janvier 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 15
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets - Demande de subvention à l'ADEME pour l'étude de potentialités d'économie circulaire du territoire

Date de transmission de l'acte : 18/01/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2016

Numéro de l'acte : d1255 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160114-d1255-DE

Date de décision : 14/01/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions